

## Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter

Je, Marc Chalifoux, Directeur général et secrétaire-trésorier la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix :

- que le nombre de personnes habiles à voter sur le Règlement 446-2025 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de type « parapluie » afin de financer des travaux de construction, d'aménagement, d'infrastructures en eaux usées ainsi que l'acquisition de lots afférents pour une nouvelle école est de mille huit cent huit (1 812) ;
- que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de cent quatre-vingt-douze (192) ;
- que le nombre de signatures apposées est de 0.

Je déclare

- que le Règlement 446-2025 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter ;
- qu'un scrutin référendaire doit être tenu.



Marc Chalifoux,  
Directeur général et secrétaire-trésorier



date